

« sera expirée, il ne cédera à personne l'honneur d'être descendu du
« pouvoir avec plus de noblesse et de grandeur ? »

Nous demandons si un tel langage, dont nous ne faisons qu'indiquer ici le sens, ne serait pas une interprétation plus réelle du vote du dix décembre. Nous l'attestons du côté du Peuple, parce que, vivant dans le Peuple, nous savons ce que le Peuple sent et ce que le Peuple veut, et M. de la Coste pourrait l'attester du côté du premier fonctionnaire de la République, lui qui arrive avec les impressions fraîches encore des paroles qu'il a entendues, des instructions qu'il a reçues. Il sait donc, et il pourrait confirmer qu'il n'y a pas une équivoque entre les électeurs et l'élu, et que les uns n'ont donné, comme le second n'a entendu recevoir qu'un mandat constitutionnel.

N.